

CENTIÈME ANNIVERSAIRE DE LA PREMIÈRE CONVENTION DE GENÈVE

On n'insistera jamais assez sur l'importance capitale de cette année 1864, qui vit la naissance de la première Convention de Genève.

Cette Convention marque le début d'une évolution décisive du droit international et, plus généralement, des rapports entre les Gouvernements.

Désormais, si les Etats peuvent encore recourir à la guerre, c'est-à-dire à la violence, ils ne sont plus libres de faire ce qu'ils veulent et de traiter leurs ennemis comme il leur plaît. Des règles impératives les obligent à respecter les blessés, les malades et les Services de santé des armées en campagne. Et voici qu'apparaît sur les champs de bataille la croix rouge sur fond blanc, emblème sacré du droit et de la charité, unis, pour protéger l'ennemi, jusqu'alors sans protection.

L'élan est donné et, au cours d'un siècle, les Gouvernements signeront les Conventions de Genève qui constituent le droit humanitaire, une des plus belles conquêtes de la civilisation.

LÉOPOLD BOISSIER

Président du Comité international
de la Croix-Rouge